

**- EQUILEVE -****Convention et conditions de prêt**

L'Equilève (valeur 9 000€) est la propriété du CRE Provence Alpes Côte d'Azur, il est entreposé au Centre Equestre Cheval et Soleil (chemin de la pie Ste Anne - 84120 - PERTUIS).

Il est gracieusement mis à la disposition des clubs affiliés à la fédération désireux d'accueillir un public de personnes à handicap, mais sous certaines conditions. Les clubs en faisant la demande de prêt s'engagent à respecter l'intégralité des règles suivantes :

1. **Demande par mail à paca@ffe.com précisant le nom du club, n° d'affiliation, les dates concernées par le prêt,**
2. Demande de rdv auprès de **Yannique BOURGLAN** (06.61.64.53.46) pour le retrait et le retour du matériel,
3. Chèque de **caution de 800€** à l'ordre du CRE PACA à remettre à Yannique BOURGLAN en échange de l'Equilève,
4. Lors de l'emprunt et lors du rapport de l'Equilève l'état sera vérifié par Yannique BOURGLAN,
5. Avoir véhicule pouvant tirer l'Equilève en position remorque y ajouter sa plaque d'immatriculation
6. L'Equilève ne doit pas être laissé à l'extérieur,
7. En cas de détérioration ou de perte d'éléments la facturation sera faite au nom du club emprunteur (tarif fourni par Mac 7, fournisseur de l'Equilève),
8. En cas de non remboursement des éléments manquants ou cassés, le chèque de caution sera encaissé en totalité,
9. L'Equilève doit avoir été nettoyé avant d'être restitué.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, le CRE se réserve le droit de refuser les futures demandes de prêt du club concerné.

Faite le à
Signature du club emprunteur :